

Faits saillants

Les éléments qui composent ce chapitre sont des exemples de préoccupations dont devraient tenir compte, entre autres, les organisations municipales. Sachant que la proportion d'aînés dans les communautés ira en augmentant, au moins pour les quarante prochaines années, il faut prévoir dès maintenant une adaptation de l'environnement municipal. Toutefois, il est important de consulter les groupes d'aînés pour connaître leurs besoins afin de leur offrir des services adéquats. En ce qui a trait à leur milieu de vie, les aînés font face à des réalités particulières. Ainsi :

- Le maintien de l'autonomie et du bien-être des aînés dans la collectivité dépend en grande partie de leurs conditions de logement, de la sécurité de l'environnement ainsi que des mesures de soutien et des services disponibles.
- Plus les personnes âgées avancent en âge, plus elles sont susceptibles d'être locataires.
- Les femmes âgées sont principalement locataires.
- Les ménages les plus âgés semblent privilégier les villes centres; on retrouve cette même tendance en ce qui concerne les personnes seules et les immigrants aînés.
- La part d'aînés propriétaires est beaucoup plus forte en milieu rural.
- Les problèmes d'accessibilité financière au logement concernent plus particulièrement les aînés les plus âgés, les femmes, les locataires, et ce, en région urbaine.
- Les ménages d'une seule personne sont de plus en plus présents dans la société québécoise, tendance qui se poursuivra dans les prochaines décennies.
- En 2003, près de la moitié de la clientèle admise au transport adapté était âgée de 65 ans ou plus.
- Le nombre de places d'hébergement destinées à des aînés a significativement augmenté depuis les quinze dernières années, malgré la diminution constante du nombre de places en CHSLD.
- En 2026, 568 000 ménages seraient dirigés par une personne âgée de 75 ans ou plus; c'est plus que le double de leur nombre en 2001.